

BOURGES, le 19 septembre 2017

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
YÈVRE-AURON

Commission Locale de l'Eau

à **M. Jean-Marc FALCONE**

Préfet coordonnateur de bassin
DREAL Centre Val de Loire
181 rue de Bourgogne

45042 ORLEANS Cedex

Affaire suivie par Cécile FALQUE

cecile.falque@eptb-loire.fr

Tel : 06 84 08 50 88

TV/CF/1709-04

Monsieur le Préfet,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron a examiné avec attention, le 14 septembre dernier, le projet de SOCLE que vous nous avez soumis par courriel du 10 juillet 2017.

L'application au niveau local de cette stratégie devrait renforcer la prise en compte d'enjeux importants du territoire pour une gestion intégrée et durable de la ressource.

Le projet de SOCLE Loire-Bretagne ne devrait toutefois pas engendrer de remise en question globale de l'organisation territoriale des collectivités compétentes en matière d'eau sur le territoire du SAGE Yèvre-Auron.

En effet, la compétence GEMAPI se dessine à l'échelle des 2 syndicats de rivière du territoire avec l'adhésion des EPCI à Fiscalité Propres respectives à ces syndicats. Toutefois, le SAGE Yèvre-Auron pense que la SOCLE devrait d'avantage attirer l'attention des collectivités sur le volet « GEMA » car l'exercice de ces missions peut avoir des répercussions positives sur l'ensemble des autres compétences sur l'eau tout en étant structurantes pour les territoires, tant en terme de partenariats que de projets.

Au regard de la loi NOTRE, les compétences eau potable et assainissement s'exerceront au niveau des EPCI à fiscalité propre, compétences qu'elles peuvent néanmoins déléguer à un niveau supra. Il sera donc primordial de veiller aux échanges et à la mise en place de synergies communes entre ces collectivités compétentes.

Le SAGE Yèvre-Auron regrette toutefois que le projet de SOCLE ne nuance pas ses recommandations quant à la taille des structures. En effet, en secteur rural, les seuils de population imposés pour la constitution des EPCI-FP peuvent rendre les collectivités, notamment du niveau supra, très importantes ce qui peut limiter leur efficacité, leur proximité de terrain, leur appropriation par les administrés, tout en n'ayant pas d'effet sur les économies d'échelle.

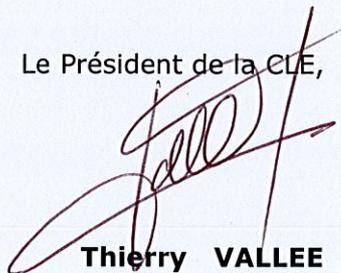
Par ailleurs, bien que le projet de stratégie incite à l'organisation des compétences à des échelles hydrographiques cohérentes, notamment pour la GEMAPI, on peut regretter qu'elle n'incite pas explicitement les SDCI, principaux outils d'organisation de la coopération intercommunale, à prendre en compte cette nécessité, notamment sur les bassins interdépartementaux.

Enfin, les membres du bureau du SAGE Yèvre-Auron s'accordent sur le fait que l'organisation des compétences locales sur l'eau gagnerait à être réfléchi en concertation avec les partenaires locaux intervenant dans le cycle de l'eau (chambres consulaires, associations...) qui peuvent apporter expertise technique, synergie d'actions ou appui stratégique.

Ce projet de SOCLE propose des pistes de réflexion utiles et des recommandations tout à fait pertinentes que le SAGE Yèvre-Auron tâchera de relayer auprès des collectivités locales de son territoire, pour poursuivre la bonne gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la CLE,



Thierry VALLEE